

**MUNICIPALITÉ DE  
NOTRE-DAME-DES-SEPT-DOULEURS  
PROVINCE DE QUÉBEC  
G0L 1K0**

---

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, tenue le 13 janvier 2024, à 9 h 00, au Centre communautaire de l'île.**

Sont présentes messieurs les conseillers Charles Méthé et André-Pierre Contandriopoulos et mesdames les conseillères Joanie Harrison et Luce Provencher. Tous formant quorum, sous la présidence de madame Louise Newbury, mairesse.

Assiste également à la séance : M. Denis Cusson, directeur général et greffier-trésorier, agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Est absent : M. Charles Méthé

1. Ouverture de la séance

Mme Louise Newbury, mairesse, déclare la session ouverte à 9 h 05.

2. Vérification du quorum

Quatre membres sont présents et présentes. M. Charles Méthé a motivé son absence.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

**Résolution numéro 24.01.13.01**

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par Mme Joanie Harrison, que le conseil adopte le projet d'ordre du jour tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

4. Adoption des procès-verbaux des séances tenues en décembre 2023

4.1 Séance ordinaire du 2 décembre 2023

Les membres ont reçu le procès-verbal

**Résolution numéro 24.01.13.02**

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par Mme Joanie Harrison :

Qu'il y ait dispense de lecture du procès-verbal puisque les membres l'ont déjà reçu;

Que le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2023.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 4.2 Séances extraordinaires du 9 décembre 2023

Les membres ont reçu le procès-verbal

##### 4.2.1 Adoption du budget 2024

#### **Résolution numéro 24.01.13.03**

Il est **proposé par Mme Joanie Harrison**, appuyée par Mme Luce Provencher :

Qu'il y ait dispense de lecture du procès-verbal puisque les membres l'ont déjà reçu;

Que le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2023 concernant le budget 2024.

**Adoptée à l'unanimité**

##### 4.2.2 Adoption du Plan triennal d'immobilisation pour les années 2024, 2025 et 2026

#### **Résolution numéro 24.01.13.04**

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par Mme Joanie Harrison :

Qu'il y ait dispense de lecture du procès-verbal puisque les membres l'ont déjà reçu;

Que le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2023 concernant le Plan triennal d'immobilisation pour les années 2024, 2025 et 2026.

**Adoptée à l'unanimité**

##### 4.2.3 Adoption des divers taux de taxes et des tarifs pour les services municipaux

#### **Résolution numéro 24.01.13.05**

Il est **proposé par Mme Luce Provencher**, appuyée par Mme Joanie Harrison :

Qu'il y ait dispense de lecture du procès-verbal puisque les membres l'ont déjà reçu;

Que le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2023 concernant les divers taux de taxes et des tarifs pour les services municipaux.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 5. Suivis au procès-verbal

- L'entreprise TR3E a été informé de l'adoption de leurs factures numéros 1 et 2 pour les plans d'ingénierie pour l'agrandissement du Pavillon Lindsay le 8 décembre ;

- Une demande d'autorisation de recevoir une subvention du gouvernement fédéral a été transmise au ministère des Relations intergouvernementales du Québec le 4 décembre et le 8 janvier 2024 en raison de l'absence de réponse du Ministère ;
- La MRC a été informée du nom des personnes nommées par la Municipalité qui sont désignées pour la surveillance des cours d'eau et de l'enlèvement d'obstructions le 8 décembre ;
- La reddition de compte pour le programme PPA-CE a été déposée sur le site du MTQ le 7 décembre et copie du paiement a été reçue le 8 janvier 2024;
- Les deux formateurs pour la formation des premiers répondants ont été avisés du paiement de leurs frais le 8 décembre ;
- La résolution pour endosser le prêt de la Corporation des Maisons du Phare a été transmise à la Caisse Desjardins le 5 décembre. Une nouvelle résolution doit être prise pour désigner les signataires de l'endossement pour la Municipalité ;
- Le budget 2024 a été transmis à la population le 12 décembre avec le bulletin municipal ;
- L'inspectrice en bâtiment, le CCU et les demandeurs de permis ont été informés des décisions prises par le conseil concernant les demandes de permis le 8 décembre ;
- Les fournisseurs ont été payés.

## 6. Rapport de la mairesse

Bonjour,

Nous en sommes déjà à notre première séance de conseil de l'année 2024. Le temps passe rapidement.

Dans un premier temps, au nom des membres du conseil municipal et des employés, nous vous souhaitons une bonne et heureuse année 2024. Nous souhaitons une bonne santé à vous tous ainsi qu'aux membres de votre famille. Profitez de l'île pour vous reposer et pour vous ressourcer.

Cette année c'est l'année du 150<sup>e</sup> de la Municipalité et le 50<sup>e</sup> anniversaire de l'incendie de notre église. Nous préparons actuellement une programmation et nous travaillons aussi à la recherche de financement pour bonifier notre enveloppe budgétaire.

Pour ce qui est de nos projets en cours, nous attendons avec fébrilité la lettre du MAMH qui confirmera l'octroi d'une subvention pour la construction d'un garage municipal. Comme nous avons eu quelques échos à ce sujet, nous sommes confiants de la recevoir prochainement. Nous sommes en période d'appel d'offres pour la construction d'une toilette au Pavillon Lindsay et pour la réfection des petits bâtiments au phare. Nous espérons recevoir des propositions pour de l'ouverture des soumissions mais, pour l'instant, ces petits projets ne semblent pas attirer les entrepreneurs.

La charte du paysage avance, le comité travaille à finaliser une deuxième version pour une consultation publique au printemps prochain.

Comme nous l'avons mentionné lors de l'adoption du budget, nous souhaitons ajouter une ressource à l'équipe d'administration pour assurer une transition harmonieuse au niveau de la relève. Nous sommes heureux d'ouvrir un poste de directeur adjoint et nous espérons pouvoir intéresser des gens qui ont déjà un pied sur l'île.

Bonne réunion.

### 7. Correspondance

La liste de la correspondance reçue a été remise aux membres du conseil.

### 8. Première période de questions

Trois personnes sont présentes. Les questions et les interventions des personnes présentes portent sur les sujets suivants :

1- Entretien des chemins d'hiver. Il est demandé que l'entretien se fasse systématiquement après une tempête.

R : C'est l'objectif de la Municipalité ;

2- Signature du contrat pour l'entretien des chemins d'hiver : Suggestion que le contrat soit conclu plus tôt dans la saison.

R : Les personnes intéressées peuvent s'inscrire sur la liste des fournisseurs de la Municipalité en tout temps. Actuellement, il n'y a qu'un seul fournisseur avec lequel la Municipalité prend entente;

3- Suggestion qu'on engage une personne pour faire les petites tâches d'entretien des chemins d'hiver pour couper des lames de neige, à la petite pelle.

R : La tâche est dans le contrat du fournisseur qui a l'équipement requis pour faire les travaux.

4- Présence, en surface, d'une portion de fibre optique près d'une résidence :

R : Le directeur général fournira les coordonnées de la personne à contacter.

5- L'inscription des réponses, lors de la période des questions, dans le bulletin municipal.

R : La municipalité fera un court résumé des réponses données en conseil, mais éventuellement, les séances seront enregistrées ;

6- La possibilité d'avoir un lien ZOOM pour diffuser les séances du conseil ;

R. Achat d'équipement planifié à court terme.

7- La STQ a-t-elle l'intention de venir rencontrer les citoyens ?

R : Suite à une discussion avec la STQ, après le Conseil, le représentant de la STQ accepte de venir rencontrer la population avant le début de la saison prochaine.

8- Remplacement du drapeau du Québec au bureau municipal ;

R : À faire éventuellement. Le DG en prend note.

9- Mise en place d'une liste téléphonique pour joindre les gens en cas d'urgence ;

R : En cas d'urgence, les gens seront contactés par SMS. Une liste est active.

10- Mauvais fonctionnement des toilettes à l'héliport de l'île;

R : Le MTQ sera mis au courant.

11- Informations sur le transport interurbain.

R : (informations reçues après le Conseil). La Régie intermunicipale de transport collectif du BSL est enfin créée. Un avis publié dans la Gazette officielle du Québec du 13 janvier 2024 a promulgué la constitution de la Régie de transport du Bas-Saint-Laurent (RTBSL) décrétée par le ministère des Affaires municipales en décembre dernier. Elle regroupe 96 municipalités, 7 MRC. La première étape est la recherche de financement. La Régie demande au ministère des Finances du Québec une majoration de la taxe sur les carburants de 0,02 \$ par litre d'essence vendu. La logistique de transport dépend du financement et elle n'est donc pas planifiée avant 2025.

12- Mise en place pour la collecte des matières consignées ;

R : Les emplacements de dépôt sont disponibles en ligne (<https://consignaction.ca/consigne/ou-consigner/>).

13- Centre de récupération durant les travaux de construction du garage.

R : Les matières seront ramassées aux résidences. L'accès au centre de tri sera interdit durant les travaux de construction.

## 9. Affaires en cours

### 9.1 Endossement de la Corporation des Maisons du Phare pour un emprunt de 30 000 \$ auprès de la Caisse Desjardins de Viger et Villeray

#### **Résolution numéro 24.01.13.06**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil a adopté la résolution numéro 23.12.02.09 par laquelle elle accepte d'endosser la Corporation des Maisons du Phare pour contracter un emprunt auprès de la Caisse Desjardins de Viger et Villeray pour un montant maximal de 30 000 \$ ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil doit nommer des signataires pour la convention de prêt et d'endossement ;

Il est **proposé par Mme Joanie Harrison**, appuyée par M. André-Pierre Contandriopoulos que le conseil nomme Mme Louise Newbury, mairesse, et M. Denis Cusson, directeur général, comme signataires à la convention d'endossement du prêt consentit par la Caisse Desjardins de Viger et Villeray à la Corporation des Maisons du Phare pour un montant maximal de 30 000 \$ pour lui permettre de rembourser dans les délais prévus la somme de 40 000 \$ qu'elle doit au gouvernement fédéral.

**Adoptée à l'unanimité**

### 9.2 Célébration du 150e anniversaire

#### 9.2.1 Modification résolution sur l'accord de subvention avec le ministre du Patrimoine canadien

#### **Résolution numéro 24.01.13.07**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité Notre-Dame-des-Sept-Douleurs désire souligner le 150<sup>e</sup> anniversaire de la création ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a soumis une demande de subvention auprès du ministère du Patrimoine canadien pour la réalisation de ses activités de commémoration ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil a adopté la résolution numéro 23.12.02.04 par laquelle il désire qu'un accord de subvention soit conclu avec le ministre du Patrimoine canadien pour l'obtention d'une subvention ;

**CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu de modifier la résolution pour la rendre conforme aux exigences du ministère des Affaires intergouvernementales du Québec ;

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par Mme Joanie Harrison que le conseil modifie la résolution 23.12.02.04 par la suivante :

- Que le conseil municipal désire qu'un accord de subvention soit conclu entre la Municipalité et Patrimoine canadien pour la réalisation du projet de **Fête du 150<sup>e</sup> anniversaire de fondation de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs** ;
- Que la Municipalité demande l'autorisation au gouvernement du Québec pour pouvoir conclure l'accord de subvention ;
- Que la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs confirme que le projet d'entente n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs à la prise de règlements ni de limiter ou de restreindre ses pouvoirs d'administration, de gestion, de vérification financière ou la fourniture de services municipaux et, le cas échéant, que cette entente n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs aux élections et référendums municipaux et à la participation publique ;
- Que Denis Cusson, directeur général, est autorisée à conclure l'accord au nom de la Municipalité.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 9.2.2 Demande de soutien financier auprès du Fonds de soutien à la ruralité

#### **Résolution numéro 24.01.13.08**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité Notre-Dame-des-Sept-Douleurs désire souligner le 150<sup>e</sup> anniversaire de la création ;

**CONSIDÉRANT** la programmation d'activités qui a été élaborée ;

**CONSIDÉRANT** l'engagement des organismes du milieu à contribuer à la réalisation des activités ;

Il est **proposé par Mme Joanie Harrison**, appuyée par Mme Luce Provencher :

Que le conseil autorise Denis Cusson, directeur général, à déposer une demande de soutien financier de 5 000 \$ dans le cadre du Programme de soutien à la ruralité de la MRC et soit autorisé de signer tout document pour et au nom de la Municipalité ;

Que la Municipalité contribue pour un montant de 5 000 \$.

**Adoptée à l'unanimité**

9.2.3 Demande de soutien financier auprès du Programme d'initiative culturelle de la MRC

**Résolution numéro 24.01.13.09**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité Notre-Dame-des-Sept-Douleurs désire souligner le 150<sup>e</sup> anniversaire de la création ;

**CONSIDÉRANT** la programmation d'activités qui a été élaborée ;

**CONSIDÉRANT** l'engagement des organismes du milieu à contribuer à la réalisation des activités ;

Il est **proposé par Mme Luce Provencher**, appuyée par Mme Joanie Harrison, :

Que le conseil autorise Denis Cusson, directeur général, à déposer une demande de soutien financier de 10 000 \$ dans le cadre du Programme d'initiative culturelle de la MRC et soit autorisé de signer tout document pour et au nom de la Municipalité;

Que la Municipalité contribue pour un montant de 5 000 \$.

**Adoptée à l'unanimité**

9.2.4 Demande de soutien financier auprès de la Caisse Desjardins de Viger et Villeray

**Résolution numéro 24.01.13.10**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité Notre-Dame-des-Sept-Douleurs désire souligner le 150<sup>e</sup> anniversaire de la création ;

**CONSIDÉRANT** la programmation d'activités qui a été élaborée ;

**CONSIDÉRANT** l'engagement des organismes du milieu à contribuer à la réalisation des activités ;

Il est **proposé par Mme Joanie Harrison**, appuyée par Mme Luce Provencher :

Que le conseil autorise Denis Cusson, directeur général, à déposer une demande de soutien financier de 3 000 \$ dans le cadre du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) de la Caisse Desjardins de Viger et Villeray et soit autorisé de signer tout document pour et au nom de la Municipalité ;

Que la Municipalité contribue pour un montant de 5 000 \$.

**Adoptée à l'unanimité**

10. Affaires nouvelles

10.1 Autorisation de signature de l'entente intermunicipale de délégation de compétence de la collecte sélective à la MRC de Rivière-du-Loup

**Résolution numéro 24.01.13.11**

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec a adopté le Règlement portant sur la modernisation de la collecte sélective de certaines matières résiduelles, lequel est entré en vigueur le 7 juillet 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** le 24 octobre 2022, RECYC-QUÉBEC a confié à Éco Entreprises Québec (ÉEQ) le rôle d'organisme de gestion désigné de cette modernisation;  
**CONSIDÉRANT QU'**il est demandé d'optimiser les territoires de desserte par la conclusion de contrats avec des municipalités régionales de comté ou des groupements de municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** conformément au Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles, il est demandé aux organismes municipaux ayant un contrat de collecte et de transport se terminant le ou avant le 31 décembre 2024 de conclure une entente avec ÉEQ avant le 7 septembre 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a mandaté la firme Mallette pour effectuer une analyse concernant la gestion des matières résiduelles pour l'ensemble du territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la MRC considère nécessaire de déléguer la gestion, la collecte, le transport et le traitement des matières recyclables de la collecte sélective par l'entremise d'une délégation de compétence à la MRC de Rivière-du-Loup par les municipalités Cacouna, L'Isle-Verte, Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, Notre-Dame-du-Portage, Saint-Antonin, Saint-Arsène, Saint-Cyprien, Saint-Épiphanie, Saint-François-Xavier-de-Viger, Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, Saint-Modeste et Saint-Paul-de-la-Croix (municipalités participantes) préalablement à la réception des constats de l'étude de Mallette;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a fait parvenir aux municipalités une entente ayant pour objet la délégation à la MRC de Rivière-du-Loup de la compétence des municipalités participantes en matière de collecte sélective incluant la gestion, la collecte, le transport et le traitement des matières recyclables issues de la collecte municipalisée et des ICI assimilables;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente en vigueur permettra à la MRC d'entreprendre les négociations avec ÉEQ;

Il est **proposé par Mme Luce Provencher**, appuyée par Mme Joanie Harrison:

QUE ce conseil autorise Mme Louise Newbury, mairesse et M. Denis Cusson, directeur général et greffier-trésorier, à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'Entente intermunicipale pour la gestion, la collecte, le transport et le traitement des matières recyclables de la MRC de Rivière-du-Loup 2024-2029 ;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC.

**Adoptée à l'unanimité**

### 10.2 Entente portant sur l'établissement d'une cour municipale

#### **Résolution numéro 24.01.13.12**

**ATTENDU QUE** la Ville de Trois-Pistoles désire adhérer à l'Entente portant sur l'établissement d'une cour municipale commune par l'extension de la compétence de la cour municipale locale de Rivière-du-Loup sur le territoire de diverses municipalités (Entente);

**ATTENDU QUE** l'article 18 de ladite Entente prévoit que, sous réserve des modalités prévues à la Loi sur les cours municipales, tout autre municipalité locale ou régionale

peut, avec le consentement unanime des municipalités déjà parties à l'entente, adhérer à l'Entente;

**ATTENDU QUE** cette adhésion doit se faire par règlement et est conditionnelle à l'acceptation, par la Ville de Trois-Pistoles, des conditions prévues à l'Entente et ses modifications;

**ATTENDU QUE** le règlement 891 de la Ville de Trois-Pistoles a été adopté lors de la séance ordinaire du 10 octobre 2023 et est entré en vigueur le 17 octobre 2023 ;

**POUR CES MOTIFS**, il est **proposé par Mme Luce Provencher**, appuyée par M. André-Pierre Contandriopoulos, que le conseil de la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs approuve l'adhésion de la Ville de Trois-Pistoles à l'Entente portant sur l'établissement d'une cour municipale commune par l'extension de la compétence de la cour municipale locale de Rivière-du-Loup sur le territoire de diverses municipalités.

**Adoptée à l'unanimité**

10.3 Politique de tarification des dépenses admissibles pour les activités culturelles et de loisir

**Résolution numéro 24.01.13.13**

**CONSIDÉRANT** la disparité dans le traitement des dépenses admissibles pour les activités culturelles et de loisir dispensées par la Municipalité ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'adopter une politique à cet égard ;

Il est **proposé par Mme Joanie Harrison**, appuyée par M. André-Pierre Contandriopoulos que le conseil adopte la politique suivante :

**Dépenses admissibles lors d'activités culturelles et de loisir**

**Montants forfaitaires admissibles pour de dépenses en transport (coût aller simple):**

Montréal – Île Verte (environ 460 km)	110,00 \$
Québec – Île Verte (environ 250 km)	60,00 \$
Sherbrooke – Île Verte (environ 424 km)	100,00 \$
Rivière-du-Loup – Île Verte (environ 34 km)	10,00 \$
Rimouski – Île Verte (environ 90 km)	25,00 \$

Pour les transports aller-retour, ces montants sont ajustés en conséquence.

**Traversier et service hélicopté :**

Les coûts du traversier et du service hélicopté sont des dépenses admissibles pour les conférenciers seulement.

**Hébergement :**

Tarif admissible pour 1 nuit : 110 \$ par nuit

**Conférencier :**

UNEQ 276,70 \$

Autre, ou non membre d'une association

Selon entente

**Repas (montant maximal) :**

Sur présentation d'une pièce justificative appropriée, le remboursement des frais de repas (incluant les pourboires et les taxes) sont admissibles jusqu'à concurrence de :

Déjeuner	15,00 \$
Dîner :	20,00 \$
Souper :	30,00 \$

**Facture :**

Pour que la dépense soit admissible, une facture détaillée, doit être produite à la Municipalité pour le paiement de ces dépenses. La facture doit mentionner le titre de l'activité, les coordonnées de la personne concernée et de la personne responsable de l'activité.

**Adoptée à l'unanimité**

10.4 Ouverture de poste comme personne adjointe à la direction

**Résolution numéro 24.01.13.14**

**CONSIDÉRANT** le besoin de soutien à l'administration ;

**CONSIDÉRANT** le besoin de former une relève dans l'administration municipale ;

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par Mme Luce Provencher :

Que le conseil autorise l'ouverture d'un poste à temps partiel, de deux jours par semaine, pour une personne adjointe à l'administration ;

Que le directeur général procède à l'appel de candidatures

**Adoptée à l'unanimité**

10.5 Achat d'espaces publicitaires dans le dépliant horaire du traversier

**Résolution numéro 24.01.13.15**

**CONSIDÉRANT** le besoin de sensibiliser la population et les visiteurs sur la nécessité du recyclage des matières résiduelles sur l'île ;

**CONSIDÉRANT** le niveau de diffusion du dépliant horaire du traversier ;

Il est **proposé par Mme Joanie Harrison**, appuyée par Mme Luce Provencher, que le conseil adopte l'achat de quatre espaces format carte d'affaire dans le dépliant horaire du traversier publié par la Société Inter-Rives au coût de 86,23 \$ l'unité (tti) pour un montant total de 344,92 \$ incluant les taxes.

**Adoptée à l'unanimité**

10.6 Appui à la CPICIV pour le dépôt d'une demande de financement auprès de l'ATR

## **Résolution numéro 24.01.13.16**

**CONSIDÉRANT** le projet de la CPICIV d'acquérir et de restaurer un fumoir et d'installer celui-ci à l'École Michaud ;

Il est **proposé par Mme Joanie Harrison**, appuyée par Mme Luce Provencher :

Que le conseil donne son appui à la CPICIV pour son projet d'acquisition et de restauration d'un fumoir qui sera par la suite cédé à la Municipalité et installé à l'École Michaud ;

Que le conseil signifie par une lettre son appui au projet et à la demande de subvention de l'organisme auprès de l'ATR.

**Adoptée à l'unanimité**

### 11. Urbanisme

#### 11.1 Rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme (Mme Louise Newbury)

Il n'y a pas eu de réunion du CCU en janvier en raison de l'absence de permis à traiter. Le sous-comité de travail sur les paysages s'est rencontré.

#### 11.2 Demandes de permis PIIA

Aucune demande de permis à traiter

### 12. Rapport de représentation des membres du conseil

#### 12.1 M. Charles Méthé, conseiller poste 1

Aucun rapport

*Société Inter-Rives :*

*Société du Parc Kiskotuk :*

#### 12.2 M. André-Pierre Contandriopoulos, conseiller poste 2

*Corporation des Maisons du Phare :*

Les locations des deux maisons pour la saison 2024 continuent à se faire. Il reste des semaines disponibles en juin. Le comptoir sera opéré comme l'année dernière par Pied bleu aux mêmes conditions.

Le remboursement de la somme que la CMP doit au gouvernement fédéral sera fait dans les délais prévus, en partie grâce à l'emprunt que la CMP vient de faire. Elle finira de rembourser au plus tard en 2026.

Sur le plan de la gestion, la CMP, fera elle-même la tenue du livre des revenus et des dépenses. Elle a aussi adopté un nouveau système de gestion des réservations pour les maisons et pour des chambres durant les périodes où les maisons seront louées en mode auberge.

*Comité de Santé* : Aucune nouvelle.

### 12.3 Mme Joanie Harrison, conseillère poste 3

*Bibliothèque* :

Bernard Émond et Annie Jean sont venus présenter le film *Une femme respectable* le 27 décembre dernier. La projection a été difficile puisqu'il y avait un problème avec le HDMI. Le problème a été identifié APRÈS la diffusion. La discussion après le film a été un franc succès et Bernard Émond a offert à la bibliothèque une copie DVD de son film.

Une invitation a été lancée pour accueillir un peut-être deux représentants du Réseau BIBLIO à l'île durant la semaine de relâche pour venir expliquer aux résidents l'ensemble des services offerts par le Réseau BIBLIO et ce qui est accessible gratuitement en ligne.

Les acquisitions de la bibliothèque sont entrées dans la collection.

Le Réseau BIBLIO a préparé une merveilleuse collection de livres sur le jardinage et l'horticulture que nous aurons à disposition jusqu'au début de l'été.

Et Le Club de lecture s'est réuni le 12 décembre et la prochaine rencontre aura lieu le 14 janvier.

Le comité biblio désire une rencontre avec la CCLIV pour déterminer le partage des activités pour l'été 2024.

*Centre de tri* : Besoin de batterie AAA pour les manettes des chaufferettes.

### 12.4 Mme Luce Provencher, conseillère poste 4

*Corporation de développement et de gestion touristique* : Le bilan de l'année a pu être complété avec la réception des données de la SIR concernant les réservations de vélos et voitures électriques. Les revenus de location ont été près de 3 500 \$.

*Corporation de la Culture et des Loisirs* : L'activité ciné-popcorn du temps des fêtes fut un succès de participation. Le comité prépare les activités pour 2024. Le comité est en recherche d'idées pour les activités de la Fête nationale.

## 13. Rapport du directeur général

Le directeur général dépose son rapport d'activités et en fait la présentation.

## 14. Trésorerie

### 14.1 Adoption des comptes du mois

#### **Résolution numéro 24.01.13.17**

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par Mme Joanie Harrison, que le conseil adopte les comptes présentés à ce jour au montant total de 22 653,65 \$ tels que présentés. Les salaires nets représentent 4 844,84 \$, les dépenses autorisées par le directeur général, conformément au règlement numéro 160, représentent 1 588,33 \$, les dépenses non compressibles au montant de 5 456,86 \$, les dépenses autorisées par résolution au montant de 10 763,62 \$.

**Adoptée à l'unanimité**

### 15. Deuxième période de questions

Trois personnes sont présentes. Les questions et les interventions des personnes présentes portent sur les sujets suivants :

1- Endossement du prêt de la Corporation des Maisons du Phare par la Municipalité.

R : La municipalité a accepté de cautionner le prêt de la CMP à la caisse, comme elle l'a toujours fait depuis la création de la CMP et par cohérence avec l'entente entre la CMP et la MNDS. La Municipalité reconnaît l'implication exceptionnelle de ces citoyens bénévoles et elle a moralement le devoir de les aider en cautionnant cet emprunt ;

2- Rôle de la personne qui pourrait être embauchée par le Comité de santé si le projet présenté au ministère de la Famille et des Aînés est accepté.

R: Si le projet est accepté, la personne aura à développer des moyens d'aider les personnes âgées de l'île ;

3- La possibilité d'avoir une infirmière supplémentaire mobile pouvant faire des interventions à domicile.

R : Les infirmières en place, au CLSC, fournissent déjà ce service.

### 16. Levée de l'assemblée

#### **Résolution numéro 24.01.13.18**

L'ordre du jour étant épuisé, la levée de l'assemblée est **proposée par Mme Joanie Harrison**, à 11 h 00.

**Adoptée à l'unanimité**

---

Louise Newbury, mairesse

---

Denis Cusson, directeur général  
et greffier-trésorier

Je, Louise Newbury, mairesse, atteste la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.